



N°2019/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2019  
OBJET :  
AFFECTATION DU RÉSULTAT  
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-cinq mars 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Maurice PERRAULT, Gontran de Villèle, Laure FONTAINE, Thierry CORBEL,

Etaient absents : Eric CUENOT (donne son pouvoir à Valérie PIERRES), Evelyne PETIT (donne son pouvoir à Laure FONTAINE), Marc SIMONNEAUX, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 9

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Arrêté Ministériel du 24 juillet 2000 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes.

**VU** la réforme de l'instruction budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2006,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,**

**DÉCIDE** d'affecter le Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

- 36 945,81 € est affecté au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" en recette de fonctionnement du Budget 2019
- 40 000,00 € au compte 1068 "Excédent de fonctionnement" en recette d'Investissement du Budget 2019.

Le Maire  
  
Damien GUIBOUT

Copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.